

# Le Master Halieutique FNPPSF

Afin de finaliser le règlement du « Master Halieutique FNPPSF® », le bureau exécutif de la DLR et un certain nombre de présidents de clubs se sont réunis le 18 décembre à Valras-Plage. Le délégué régional a lu et mis à l'écran toutes les pages du règlement du Master ; sur proposition et après débats, des corrections ont été apportées (vous les retrouverez dans le règlement modifié). Il est ressorti de cette réunion qu'il y avait une différence notable entre les clubs tant en ce qui concerne les types de pêches qu'au niveau des ressources financières.

Le délégué régional, Jean Claude Chaulet, a tenu à préciser que la FNPPSF n'était pas une fédération uniforme pas plus que la délégation régionale et qu'au contraire cette diversité au niveau des clubs était un avantage et que chacun devait y trouver sa place.

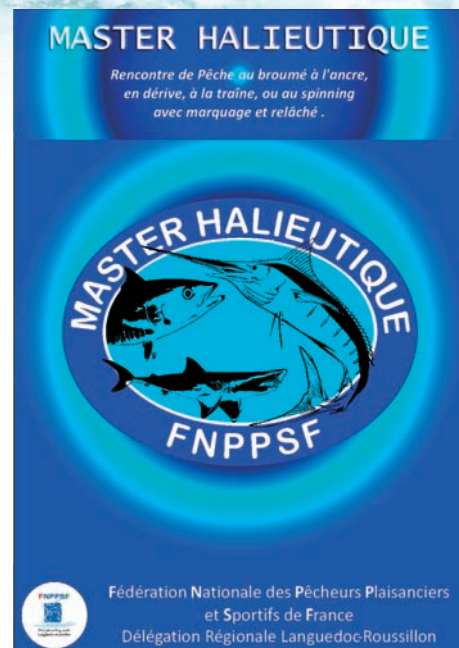
Pour cette raison, et afin de permettre à tous les clubs d'organiser une manifestation halieutique type Master, chaque « Master » sera indépendant et les conditions financières seront définies par le club organisateur, celui-ci s'engageant à respecter à la lettre le règlement du « Master » qui sera le lien entre les clubs. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Le délégué régional propose qu'une soirée soit organisée en fin de saison regroupant tous les participants, les scientifiques et les partenaires pour se remémorer les bons moments (documents, films, photos) et partager un moment de convivialité. Cette proposition est à l'étude.

Une commission « Master » sera créée comprenant notamment les présidents des clubs organisant un Master, les responsables des OM : Jacques Andrieu et Jean Claude Hodeau, les délégués régionaux : Jean Claude Chaulet et Victor Armand Hadjadj, le trésorier : Jean Paul Palacio ou son adjoint, les commissaires fédéraux de chaque Master et François Fuentes, chargé des partenaires, le cumul étant autorisé. Cette commission aura pour but de préparer et d'analyser chaque Master afin de corriger ou de proposer des modifications ; elle sera consultée en cas de litige. Elle rendra compte à l'ensemble de la délégation régionale.

Une dernière page a été ajoutée au règlement : elle concerne le « Village Master » qui est obligatoire pour organiser un Master.

Vous trouverez le règlement complet et le pré-calendrier des Masters en Languedoc-Roussillon sur notre site : [www.fnppsf-dlr.fr](http://www.fnppsf-dlr.fr)



Jean-Claude Chaulet  
Délégué FNPPSF Languedoc-Roussillon